

Association internationale des fabricants de motoneiges

1640 Haslett Road, Bureau 170, Haslett, MI 48840 * Tél. : (517) 339-7788 * Téléc. : (517) 339-7798

www.snowmobile.org * www.gosnowmobiling.org

Le 9 mars 2010

CTE – 013M
C.P. – Vers un
développement durable
de la pratique

Aux membres de la commission des transports et de l'environnement
Assemblée nationale du Québec

Réponse des manufacturiers de motoneiges au Rapport sur les véhicules hors route – Vers un développement durable de la pratique

Au nom des quatre manufacturiers de motoneiges de l'Association internationale des fabricants de motoneiges (ISMA) -- Arctic Cat, BRP, Polaris et Yamaha, j'ai l'honneur de présenter cette réponse collective à l'excellent rapport déposé par le ministre délégué aux Transports, M. Norman MacMillan, le 2 décembre 2009. Les manufacturiers applaudissent et appuient les perspectives d'avenir de la pratique de la motoneige au Québec, telles qu'elles sont exposées dans le rapport.

Nous concentrerons nos propos sur les deux points de discussion qui s'adressent directement aux manufacturiers : comment rendre les motoneiges moins polluantes et la publicité qui fait la promotion de la motoneige. Nous aimerions tout d'abord rappeler que les manufacturiers de motoneiges ont investi des millions de dollars dans la conception de motoneiges plus silencieuses et plus respectueuses de l'environnement. Les motoneiges fabriquées aujourd'hui sont très différentes de celles qu'on fabriquait il y a 10 ou 15 ans. Les émissions de gaz d'échappement et les émissions sonores ont considérablement diminué au fil des ans, et nous nous sommes engagés à poursuivre nos efforts dans ce sens.

Les gaz d'échappement :

Cadre de réglementation

Dans les années 1990, les manufacturiers ont commencé à collaborer de manière proactive avec la Southwest Research Institute pour concevoir le cycle de service et le cycle de test utilisé pour vérifier les limites d'émission de gaz d'échappement des motoneiges. Ces émissions de gaz d'échappement ont été les dernières à faire l'objet de réglementation par la US Environmental Protection Agency (US EPA), vu la faible quantité qu'elles représentent quant à la totalité des émissions.

Les manufacturiers ont ensuite travaillé étroitement avec la US EPA en vue d'établir et d'adopter une réglementation rigoureuse liée aux gaz d'échappement des motoneiges.

La réglementation a été adoptée en 2002 et elle est entrée en vigueur pour les modèles de l'année 2006. Le monoxyde de carbone et les hydrocarbures sont à l'heure actuelle les seuls gaz visés par la réglementation. Cette règle atteindra son point culminant au moment de la mise en place de la Phase 3 dans l'année modèle 2012.

Le niveau autorisé d'émission de gaz d'échappement des motoneiges a considérablement diminué au cours des dernières années, ce qui a obligé les manufacturiers à mettre au point de nouvelles technologies et à trouver d'autres moyens de réduire les émissions de gaz. La norme étant devenue loi aux États-Unis, les consommateurs québécois peuvent trouver dans le commerce tous ces nouveaux produits plus respectueux de l'environnement. La majorité des nouvelles motoneiges vendues aux consommateurs québécois sont munies de nouvelles technologies et ont reçu la certification de l'EPA. Les modèles 2012 marqueront le début de la phase finale de l'implantation de cette norme et l'arrivée d'autres modèles de nouvelles technologies sur le marché.

Évolution de la technologie

Depuis des années, les manufacturiers de motoneiges emploient leurs efforts à réduire le niveau des émissions produites par les motoneiges. Nous avons développé plusieurs nouvelles technologies visant à réduire l'émission des gaz d'échappement tout en proposant aux consommateurs différentes possibilités sur le marché de la motoneige. Celles-ci comprennent :

- *Des moteurs quatre temps de haute technologie. Plusieurs de ces moteurs s'apparentent aux moteurs de motocyclettes ou d'autres véhicules sur roues.*
- *Des moteurs deux temps à injection directe ou semi-directe conçus selon la plus haute technologie existant dans le domaine.*
- *Des carburateurs mis à niveau permettant un meilleur rendement et la réduction des émissions.*
- *De nouveaux systèmes améliorés d'allumage électronique pour les moteurs.*
- *De nouveaux systèmes en boucle fermée qui permettent de maintenir un mélange de l'air et de l'essence identique en toutes circonstances.*
- *Des capteurs de cognement servant à protéger un moteur alimenté par un mélange de gaz pauvre.*
- *Des bougies d'allumage plus propres et plus résistantes aux variations élevées de température.*
- *Des capteurs de température de gaz d'échappement qui aident à réduire le niveau d'émission de gaz.*
- *Un souci permanent de diminuer le poids des produits.*

L'ISMA appuie l'initiative d'Environnement Canada concernant l'adoption de mesures législatives qui s'aligneraient sur celles des États-Unis en ce qui a trait aux émissions de gaz d'échappement. La réglementation d'Environnement Canada devrait être finalisée au cours de l'année 2010.

Les émissions sonores:

Les fabricateurs de motoneiges utilisent les mêmes technologies de pointe de réduction des émissions sonores que celles utilisées dans l'industrie automobile et de l'équipement lourd. Ils ont investi des millions de dollars dans la modernisation et la mise à niveau des installations et des programmes de conception assistée par ordinateur (CAO) pour être en mesure d'utiliser au maximum ces nouvelles technologies dans la conception et la production de nouvelles motoneiges. Ils utilisent la méthode des éléments finis, la dynamique des corps rigides, l'analyse des chemins de transfert, l'analyse de l'intensité sonore et l'holographie acoustique en champ proche pour optimiser la conception des motoneiges.

Pour chaque mise en circulation d'un nouveau produit, les motoneiges font d'abord l'objet de mises à l'épreuve pour ce qui est des émissions sonores, et tout a été mis en œuvre pour créer un équilibre convenable entre le poids, le coût, la performance et le son. Il suffit d'écouter le son d'une motoneige récente pour se rendre compte que la réduction des émissions sonores est très importante et qu'elle est au cœur de plusieurs décisions finales concernant la conception du produit.

La fabrication de motoneiges plus silencieuses a été rendue possible grâce à la mise à jour et à l'amélioration des technologies suivantes :

- *Les chenilles de motoneige génèrent une grande partie des émissions sonores; les fabricateurs travaillent sans relâche pour les réduire.*
- *Les nouveaux systèmes de CVT plus silencieux et les systèmes de transmission sont constamment mis à jour par les fabricants. Les éléments qui composent la courroie d'entraînement sont examinés de façon continue, ainsi que la possibilité d'une nouvelle conception de l'embrayage électronique. Un châssis à faible rayonnement acoustique a été conçu par tous les fabricateurs de motoneiges; cette mise à niveau majeure du châssis a permis de construire des véhicules plus légers et plus silencieux.*
- *Le faible bruit produit par le système d'échappement de la motoneige constitue une composante clé. La taille du système d'échappement représente un réel défi de conception, car le marché de la motoneige impose des restrictions qui en limitent le poids, la largeur et les performances. Par ailleurs, le travail se poursuit en ce qui concerne le système d'échappement en lui-même.*

Depuis 2001, les systèmes d'échappement de toutes les nouvelles motoneiges fabriquées et vendues dans la province de Québec sont marqués du logo de la Snowmobile Safety Certification Committee (SSCC). Cette étiquette signifie que les motoneiges ont passé les deux tests reconnus selon les procédures en vigueur et qu'elles sont conformes aux lois canadiennes et respectent l'environnement et les résidents du Québec. Les normes de ces deux tests sont :

- a. La méthode de mesure SAE J-192 : vérification des émissions sonores des motoneiges à pleine vitesse. Selon cette méthode, la limite sonore nominale pour passer le test est de 78 dB(A).
- b. La mesure du son, norme SAE J-1161 : met à l'épreuve les motoneiges à une vitesse constante. Le niveau le plus élevé d'émissions sonores autorisé en fonction de cette méthode est de 73 dB(A).

- c. Ces deux tests sont reconnus dans le monde entier et sont vérifiés par un laboratoire indépendant – SGS US Testing qui certifie que les motoneiges respectent les exigences en matière d'émissions sonores et les autres critères liés à la qualité de production.

Les motoneiges que nous produisons respectent ces normes sonores. Nous savons que les problèmes liés aux émissions sonores sont causés par des véhicules modifiés. Tous les manufacturiers appuient la mise en œuvre de mesures de surveillance accrue dans les sentiers afin de favoriser un comportement responsable et sécuritaire chez les motoneigistes. Des mesures de surveillance accrue dans les sentiers imposeraient un plus grand respect des règles en matière de modification du son de la motoneige, tel que le prévoient les lois québécoises. Les autorités disposent de deux outils pour s'assurer de la conformité des systèmes d'échappement : le logo de la SSCC (visible sur le système lorsqu'il n'a pas été modifié) et le test mesurant les émissions sonores du véhicule en stationnement, SAE J-2567. Les agents de surveillance l'utilisent avec succès en Amérique du Nord pour mettre à l'épreuve les motoneiges sur le terrain et vérifier qu'elles n'ont pas été modifiées. Cet outil s'utilise aussi bien en bordure de sentier qu'au point de départ; les agents de surveillance s'en servent pour donner des contraventions et retirer des sentiers les motoneiges modifiées ou mal entretenues qui génèrent un son supérieur à la norme SAE J-2567.

L'industrie prévoit élaborer un test de passage à une vitesse constante de 50 km/h dans le but de broser un tableau réaliste de l'utilisation de la motoneige dans les sentiers du Québec. On estime que la vitesse moyenne à laquelle on conduit une motoneige au Québec est de 50 km/h. Nous croyons qu'un effort collectif, avec le concours du gouvernement du Québec et d'une université locale, apporterait à la recherche le soutien dont elle a grandement besoin pour atteindre ce but. Les manufacturiers de motoneiges collaborent depuis longtemps avec les chercheurs des universités à ce genre de projets. Si le projet était approuvé, les manufacturiers de motoneiges, en association avec la Society of Automotive Engineers et le Snowmobile Safety Certification Committee (SSCC), seraient prêts à concevoir un plan général de recherche à cet égard.

En dernier lieu, nous serions reconnaissants envers le gouvernement de soutenir nos travaux permanents de recherche et développement en vue de construire les meilleurs produits qui soient, à la fine pointe de la technologie.

La publicité pour la motoneige :

Les manufacturiers de motoneiges font déjà une surveillance de la publicité pour la promotion des motoneiges au Québec, et ils continueront de le faire. Ils élaborent des publicités axées sur les familles, qui encouragent le public à être responsable dans la pratique de la motoneige; ces publicités sont diffusées partout au Québec. Il existe toutefois quelques DVD en particulier et d'autres produits portant sur la course qui diffusent une tout autre image de la pratique de la motoneige. Les promoteurs de sports extrêmes et de course illustrent la pratique de la motoneige d'une façon très différente de celle faite par les manufacturiers de motoneiges, qui ne peuvent en aucun cas être tenus responsables de la représentation que certaines organisations pourraient faire de ce sport. D'ailleurs, les manufacturiers de motoneiges n'ont de cesse d'améliorer la façon dont les motoneiges sont présentées au grand public.

Les manufacturiers ont investi d'importantes sommes d'argent dans la conception du site Internet de la campagne de sensibilisation axée sur la sécurité « À vos Motoneiges! » qui prône l'utilisation responsable de la motoneige et qui illustre une activité qui se pratique en famille, au moyen, entre autres, de photos, de vidéos et de publicités télévisuelles. Au cours des trois dernières années, les manufacturiers ont ensemble injecté plus de 500 000 \$ pour promouvoir la pratique de la motoneige en tant que loisir familial amusant. Nous constatons que notre campagne publicitaire porte ses fruits auprès du public et qu'elle reçoit l'appui des Québécois, vu le grand nombre de consultations sur notre site « À vos Motoneiges! ». Nous pouvons aussi compter sur le soutien de la Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ) et d'autres organismes reliés à la pratique de la motoneige au Québec. Les efforts collectifs déployés au cours des dernières années comportent des annonces publicitaires à la télévision, sur les sites Internet et à la radio, ainsi que des partenariats avec la FCMQ, spécifiquement ciblés pour le Québec.

Conclusion :

La pratique de la motoneige au Québec constitue un vaste secteur d'activités très lucratif. Une étude portant sur les incidences économiques, menée par la FCMQ, démontre que les retombées économiques de la pratique de la motoneige au Québec s'élèvent à plus de deux milliards de dollars. Les Québécois adorent faire de la motoneige; ils considèrent qu'elle fait partie de leur culture et qu'il s'agit d'une activité pour toute la famille. Le Québec est reconnu partout dans le monde comme étant la capitale de la motoneige et attire chaque hiver bon nombre de visiteurs venant des quatre coins du monde, ce qui profite aux économies locales.

Nous soutenons vos efforts et nous continuerons à investir dans le secteur de la motoneige pour que ce loisir soit une activité familiale durable pour les Québécois et pour les nombreux touristes qui, chaque année, viennent au Québec passer leurs plus belles vacances en motoneige. Pour en arriver là, par contre, il est nécessaire de se doter d'un circuit de sentiers balisés permanent. L'ISMA appuierait la prolongation du moratoire sur les poursuites juridiques, mais favoriserait une solution à plus long terme, notamment l'immunité juridique.

Les manufacturiers sont déterminés à poursuivre le développement d'innovations technologiques. Pour ce faire, nous recommandons :

- Que le gouvernement soutienne financièrement la recherche et le développement menés par l'industrie.
- Que le gouvernement lance une campagne de sensibilisation pour dénoncer le comportement illégal de certains usagers.
- Que le gouvernement augmente l'amende à payer et les ressources nécessaires à l'élimination des véhicules modifiés (incluant l'utilisation du test mesurant les émissions sonores du véhicule en stationnement SAE J-2567).